
**Nombre de membres
en exercice** : 10

**Procès-verbal de la séance du jeudi 29 septembre 2022
20 heures 00**

Présents : 8

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf septembre l'assemblée régulièrement convoqué le 24 septembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Gaëtan ROUX-BERNARD.

Votants : 9

Sont présents : Gaëtan ROUX-BERNARD, Patricia PRELLE, Cédric NIEVOLLET, Isabelle DOBREMEZ, Delphine MONNET, Didier CHANRON, Raphaël DA SILVA, Sébastien ZUCHELLI

Représentés : Maxime FAYARD

Excuses : Jérôme CARLIN

Absents :

Secrétaire de séance : Delphine MONNET

Ouverture de la séance :

1. M. le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux, constate que le quorum est atteint et peut valablement délibérer.
2. M. le Maire énumère les pouvoirs donnés pour la séance du jour :
3. Mme Delphine MONNET est désignée secrétaire de séance.
4. M. le Maire demande au Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du 19 juillet 2022.

Approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Délibérations diverses
- Points sur les différents travaux voirie et bâtiment
- Comptes-rendus commissions communales et intercommunales
- Point rentrée scolaire
- Point "coup de neuf"
- Affouage

Délibérations :

Renouvellement Reflex Informatique - DE 2022 025

M. le Maire informe le Conseil que le contrat de maintenance informatique est arrivé à échéance au 1er août 2022, il est nécessaire de le renouveler pour l'année 2022-2023.

Le Conseil Municipal, après présentation des devis et en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le présent contrat avec la société Reflex Informatique Services pour une durée d'un an.

Contrat copieur ORGANIGAM - DE 2022 026

M. le Maire informe l'assemblée que le contrat de location du copieur arrive à échéance au 28.11.2022.

Il est proposé que souscrire un nouveau contrat avec la société ORGANIGAM avec la mise en place d'un nouveau copieur.

Le contrat portera sur une location d'un copieur sur 20 trimestres à hauteur de 360.00 € HT à compter du 01/03/2023.

Le Conseil Municipal, après présentation du devis et en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le présent contrat avec la société ORGANIGAM.

Objet: Prestations paies CDG38 2023 - DE 2022 027

Vu la délibération du 11 avril 2018 par laquelle la commune a adhéré au service d'externalisation des paies auprès du centre de gestion 38 ;

Vu la nouvelle convention qui propose une augmentation des tarifs :

- 15€ par bulletin de salaire
- 10€ pour la saisie de chaque nouvel agent

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention avec le centre de gestion 38 modifiant les termes de la convention initiale.

Objet: Frais artistes Symposium 2022 - DE 2022 028

Dans le cadre du symposium 2022 qui s'est déroulé du 12 au 17 septembre 2022, M. le Maire propose d'indemniser les artistes qui ont rénovés et créés les œuvres pendant cette manifestation :

Xavier RIJS :	800.00 €
Serge LOMBARD	1 500.00 €

Objet: Frais hébergement artistes Symposium 2022 - DE 2022 029

Dans le cadre du Symposium 2022, M. le Maire propose de prendre en charge les frais d'hébergement et de repas des 2 artistes qui ont travaillé du 19 au 22 septembre 2022 à la rénovation et la création de nouvelles sculptures pour le sentier "aux 4 vents".

Les frais hébergements se montent à 143 € et les frais de repas à 148.50 €.

La somme de 291.50 € sera versée à Mme Yvette RUF, propriétaire des chambres d'hôtes "Les Marmousets".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le paiement de cette somme à Mme RUF.

Points sur les différents travaux en cours :

M. le Maire fait part de l'avancement des travaux de voirie avec une fin programmée début novembre.

M. ZUCHELLI informe l'assemblée que les travaux de l'école sont sur leurs fins : il ne reste plus que quelques fournitures et du mobilier qui sera fait pendant les vacances scolaires.

Il est envisagé de procéder à un nettoyage de la toiture du bâtiment communal, un devis est soumis au conseil qui est accepté.

M. le Maire souhaiterait, dans le cadre de l'augmentation du prix de l'énergie pour l'année prochaine, que les élus réfléchissent à une source possible d'économie d'énergie.

Compte-rendu des commissions intercommunales :

SMVIC

Commission agriculture : M. NIEVOLLET a assisté à la réunion le 28/09/2022 qui a eu pour objet la présentation de la charte forestière.

PLUi : la commune a reçu en mairie le 29/09/2022 le chargé de mission afin d'identifier le potentiel de la commune.

Rentrée scolaire :

Mme PRELLE était présente pour la rentrée scolaire. Cette rentrée scolaire a été marquée par l'arrivée d'une nouvelle enseignante Mme Elodie VOULET. La classe se compose de 2 niveaux, CE1 et CE2, de 25 élèves.

Coup de neuf Symposium

La commission Symposium informe l'assemblée des travaux faits sur les sculptures : un décapage a été fait sur 5 sculptures en bois et 3 en pierres par la société Décap Rénov. Une nouvelle sculpture est en train d'être réalisée par M. LOMBARD à l'entrée du village côté Vinay et l'arbre à palabre a été rénové par son artiste. Une balade sera proposée prochainement afin de voir le travail accompli.

Affouage

Une nouvelle campagne d'affouage va se tenir durant l'automne. Suite à l'appel à candidatures, il y a eu 8 personnes volontaires. Un contact sera pris prochainement avec les participants afin délimiter les parcelles de bois.

Points divers

La commission aide sociale propose, vu le contexte sanitaire favorable, de revenir au repas des aînés sous forme de buffet avec animation sous forme de jeux. La date retenue est le dimanche 4 décembre 2022.

Fin de séance à 22h30

Le président de séance
Gaëtan ROUX-BERNARD

A blue ink signature of Gaëtan ROUX-BERNARD, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le secrétaire de séance
Delphine MONNET

A blue ink signature of Delphine MONNET, featuring a complex, circular scribble with a vertical line extending upwards from the top.

